



Pour citer cet article :

**Hourcq (Vincent), « Saint-Maurice et la réforme de l'Education surveillée », *Sauvegarde de l'enfance*, n°7, juillet 1950, pp. 466-490.**



# SAINT-MAURICE

## et la réforme de l'Éducation Surveillée

par Vincent HOURCQ

*Directeur de la circonscription pénitentiaire de Paris, ancien directeur de la maison d'éducation surveillée de Saint-Maurice, à Lamotte-Beuvron.*

### AVANT-PROPOS

Il n'est pas aujourd'hui de question plus controversée que celle des principes et des méthodes de la rééducation en internat des mineurs délinquants. On parle même de la faillite de l'internat, on pose le problème de son utilité. Par un singulier paradoxe, quelques années à peine après la réforme des maisons d'éducation surveillée, le procès de l'internat de rééducation a été ouvert : il comporte de chaleureux partisans et des adversaires déterminés.

J'ai eu le privilège, il y a déjà douze ans, à la suite du hasard d'une affectation administrative, de suivre de très près aux services centraux de l'éducation surveillée — ils formaient alors une section du bureau de l'application des peines de l'Administration pénitentiaire — les efforts méritoires et considérables effectués par ce vieux service public, pour se dégager de la routine administrative, pour forger une nouvelle doctrine de la rééducation. Des noms, trop peu rappelés aujourd'hui, voire oubliés, doivent être cités :

M. Paul Chauveau, maintenant vice-président du tribunal de la Seine, alors chef des services de l'Éducation surveillée ;

M. Jean Boucheron, maintenant substitut du procureur général à la Cour de Paris, alors secrétaire de la direction de l'Administration pénitentiaire ;

Mlle Labeyrie, chargée de mission au cabinet de M. Vincent Auriol, alors garde des Sceaux.

Tous, avec d'inévitables divergences de points de vue, ont apporté leur pierre à l'édifice commun : la réforme des maisons d'éducation surveillée.

Ils ont été secondés, sur le plan des services actifs, par des fonctionnaires issus des cadres pénitentiaires traditionnels : MM. Dhallenne et Hourq. Le premier appartient aujourd'hui aux nouveaux cadres de l'Éducation surveillée et est directeur du Centre d'observation de Paris ; le second

*est demeuré dans son cadre d'origine, il est aujourd'hui directeur de la circonscription pénitentiaire de Paris.*

*Sur mon invitation pressante, M. Hourcq a bien voulu sortir de la réserve et du silence et condenser dans un remarquable article ses réflexions sur les principes et les méthodes de la rééducation en internat. Il était, en effet, à mon sens, excellent que, dans un débat où trop souvent seules les voix de théoriciens se font entendre, l'opinion d'un praticien fût émise sans parti pris, sans exclusive à l'égard de quelque méthode qu ce soit.*

*Cette opinion, que je partage pour ma part entièrement, peut être discutée et elle le sera. Mais c'est un fait qu'elle a été fondée sur l'étude quotidienne du comportement de milliers de jeunes délinquants, et notamment à Aniane en 1937 et 1938 à la suite de la grave mutinerie qui s'y était produite, à Saint-Maurice où, de 1938 à 1944, M. Hourcq fut amené à modifier profondément l'atmosphère d'une maison dont la réforme partait mal et à y introduire de nouvelles méthodes. Il quitta cet établissement après y avoir réalisé son programme et laissant pour lui succéder M. Courtois, son sous-directeur, qu'il avait formé et qui continue, sur les mêmes bases, l'œuvre entreprise. C'est donc le résumé de ce qu'il a expérimenté à Saint-Maurice que M. Hourcq veut bien aujourd'hui faire connaître aux milieux spécialisés dans la rééducation de la jeunesse délinquante.*

*Il faut souhaiter que son exemple soit suivi et que tous ceux dont le témoignage valable mérite d'être apporté, parce qu'ils ont vécu longuement au milieu des adolescents en détresse, se fassent un devoir d'éclairer objectivement les techniciens et les administrateurs. Il est grand temps d'en finir avec une littérature pseudo-sentimentale qui, inévitable chez des journalistes professionnels, est malheureusement trop répandue dans nombre d'ouvrages et d'articles émanant de spécialistes de la rééducation.*

Jean PINATEL,  
Inspecteur des Services administratifs.

## PRINCIPES ET METHODES DE LA REEDUCATION EN INTERNAT DES MINEURS DELINQUANTS

Pour répondre à la demande de M. l'inspecteur général Pinatel, je me trouvai quelque peu dans l'embarras et me suis posé la question de savoir s'il convenait de rédiger, à la lumière des écrits et expériences récents, un « papier » qui n'aurait eu que de lointains rapports avec l'application pratique des principes et méthodes de rééducation en internat.

En définitive, je me suis contenté, pensant que cela serait plus sage et, le dirai-je, plus honnête, de rechercher un rapport que j'avais l'honneur de présenter, en octobre 1943, au Conseil technique rattaché au Comité de coordination.

Ce rapport comporte d'abord une partie statistique. Il précise ensuite les données théoriques sur lesquelles reposent les réalisations d'ordre pratique mises en œuvre par mes collaborateurs et moi-même à Saint-Maurice. On trouvera parfois dans cette dernière partie l'empreinte de ce que j'ai pu voir et entendre en Belgique où j'avais eu la possibilité de prendre contact avec M. Rouvroy.

Je n'ai apporté à ce rapport aucune modification, seule l'introduction, peut-être un peu trop incisive à certains égards, a disparu.

Certains passages datent quelque peu. Depuis 1943 on a réalisé dans le domaine qui nous intéresse de grands progrès. Certains organismes indispensables ont vu le jour.

Mais n'a-t-on pas également, depuis 1943, commis quelques erreurs ? Ne s'est-on pas lancé parfois à l'aveuglette sur des sentiers dangereux ?

Si la parution de ce rapport provoque quelques discussions, je m'en trouverai fort heureux, car c'est en définitive la confrontation des thèses et la réalisation pratique de certaines théories qui permettent d'avancer dans la voie du progrès.



Quels sont donc les éléments auxquels on a affaire dans les internats de garçons délinquants ? Comment les sélectionner ? Il convient de le rechercher si l'on veut dégager les principes et les méthodes d'une rééducation qui ne peut être que fonction de l'origine des tares, défauts et vices des adolescents auxquels elle doit être appliquée.

## I. — NECESSITE DE LA SELECTION

Bien que jusqu'à présent l'examen systématique de l'état physique, psychique, intellectuel et moral des « enfants de justice » n'ait été pratiqué en France que dans certains grands centres, il est possible de fournir à cet égard certaines données. Des renseignements de même nature ont été recueillis dans certains établissements de l'Etat, ainsi que dans les pays étrangers, et seront également utilisés.

En mai 1939 des renseignements statistiques relevés en France et portant sur l'origine, la condition sociale, le niveau scolaire et professionnel des adolescents présents dans les maisons d'éducation surveillée fournissaient les indications suivantes :

SAINT-MAURICE ET LA REFORME DE L'EDUCATION SURVEILLEE

ORIGINE :	URBAINE	RURALE
Garçons .....	1.099, soit 74,55 %	375, soit 25,44 %
Filles .....	150, soit 62,76 %	89, soit 37,23 %

PROFESSION EXERCEE PAR LES PARENTS

	Travaux manuels et gens de service	Ouvriers agricoles	Commerçants et employés	Professions libérales	Enfants abandonnés et sans famille	TOTAUX
GARÇONS	894 soit 60,55 %	102 soit 6,91 %	279 soit 18,92 %	57 soit 3,86 %	142 soit 9,63 %	1.474
FILLES	125 soit 52,80 %	30 soit 12,55 %	39 soit 16,31 %	11 soit 4,60 %	34 soit 14,22 %	239

NIVEAU SCOLAIRE

	Sans C.E.P.	Avec C.E.P.	Enseignement secondaire
GARÇONS	1.213, soit 82,29 %	250, soit 16,96 %	11, soit 0,74 %
FILLES	188, soit 78,60 %	50, soit 20,90 %	1, soit 0,41 %

NIVEAU PROFESSIONNEL

	Sans profession	Simple apprentissage	En possession d'un métier
GARÇONS	401, soit 27,20 %	762, soit 51,69 %	311, soit 21,09 %
FILLES	151, soit 63,18 %	44, soit 18,41 %	44, soit 18,41 % dont 40 domestiques

D'autre part, en prévision d'un travail personnel, des recherches plus approfondies, portant sur l'origine, les renseignements d'ordre familial, le niveau scolaire, l'activité physique et sportive, la formation professionnelle, le nombre des antécédents judiciaires et leur nature, l'âge d'entrée dans l'établissement, ont été pratiquées à Saint-Maurice.

Elles portaient sur 201 élèves et ont donné les indications suivantes :

SAINT-AURICE ET LA REFORME DE L'EDUCATION SURVEILLEE

Origine urbaine .....	135, soit	67,16 %	
Origine rurale .....	66, soit	32,83 %	
<b>Situation familiale</b>			<b>TOTAL</b>
Famille complète et unie.....	62		62
Parents séparés .....	34	}	139
Mère remariée .....	41		
Père remarié .....	23		
Enfants naturels .....	20		
Orphelins .....	21		
soit : famille complète et unie .....			30,84 %
famille incomplète ou désunie .....			69,15 %
<b>Instruction</b>			
Illettrés .....	44, soit	21,99 %	
Instruction élémentaire .....	104, soit	51,74 %	
C.E.P. ....	51, soit	25,37 %	
Instruction secondaire .....	2, soit	0,99 %	
<b>Formation professionnelle</b>			
Sans profession ou manœuvre .....	122, soit	60,69 %	
Ayant commencé un apprentissage .....	72, soit	35,82 %	
En possession d'un métier .....	7, soit	3,48 %	
<b>Activité physique</b>			
Aucune pratique d'E.P. ....	144, soit	71,64 %	
Ayant pratiqué l'E.P. ....	11, soit	5,47 %	
Ayant pratiqué les sports d'équipe .....	46, soit	22,38 %	
<b>Nature de l'infraction ayant motivé le séjour en M.E.S.</b>			
Correction paternelle .....	3, soit	1,49 %	
Incident à la liberté surveillée .....	36, soit	17,91 %	
Délit .....	147, soit	73,3 %	
Crime .....	6, soit	2,98 %	
Jugement des troupes d'occupation .....	9, soit	4,47 %	
<b>Antécédents</b>			
Confiés à l'éducation surveillée à la première infraction .....	68, soit	43,78 %	
Confiés à l'éducation surveillée à la deuxième infraction .....	76, soit	37,81 %	
Confiés à l'éducation surveillée à la troisième infraction .....	30, soit	14,92 %	
Confiés à l'éducation surveillée à la quatrième infraction .....	6, soit	2,98 %	

Ayant comparu plus de quatre fois . . . . .	1, soit 0,49 %
Ayant subi des condamnations à l'emprisonnement . . . . .	11, soit 5,47 %
Age moyen à l'arrivée dans l'établissement : 16 ans et 9 mois	



Des recherches de même nature ont été faites au Centre de triage de Lyon : elles portent sur les 100 premiers adolescents examinés. M. le professeur Etienne Martin et M. le docteur V. Mouret en donnent les résultats dans leur ouvrage *Les Enfants en justice*.

De ces 100 adolescents, 84 avaient plus de 15 ans.

Les résultats en sont les suivants :

**Origine**

Rurale . . . . .	18 %
Urbaine . . . . .	78 %
Nomades . . . . .	4 %

**Situation familiale**

Famille complète . . . . .	22 %
Famille incomplète ou désunie . . . . .	78 %

**Instruction**

Illettrés . . . . .	4 %
Instruction élémentaire . . . . .	75 %
C.E.P. . . . .	18 %
Instruction secondaire . . . . .	3 %

**Formation professionnelle**

Sur 100 adolescents examinés, se répartissant en 37 modes d'activité, on trouve :

- 3 en possession d'un métier,
- 2 étudiants,
- 11 prostituées,
- 1 souteneur,
- 83 manœuvres.

**Antécédents**

Comparaissant pour la première fois en justice . . . . .	81 %
Comparaissant pour la deuxième fois en justice . . . . .	15 %
Comparaissant pour la troisième fois en justice . . . . .	3 %
Comparaissant pour la quatrième fois en justice . . . . .	1 %

Les mêmes auteurs nous donnent en outre de très intéressants renseignements sur l'état mental de ces mêmes jeunes gens.

L'examen psychiatrique révèle : normaux, 21 ; aliénation mentale, 2 ; amoralité, absence de remords, 32 ; amour du luxe, 3 ; débilité légère, 18 ; débilité moyenne, 5 ; débilité profonde, 3 ; hypomaniaques, 2 ; fufueurs, 7 ; hyperémotifs, 2 ; impulsifs, 3 ; obsédé, 1 ; mythomanes, 7 ; mauvaises mœurs, 14 ; perversité, 12 ; paresse profonde, 8.

Le docteur Gilbert Robin, au cours d'une conférence donnée en 1936, passait en revue et classait ainsi qu'il suit les différents types d'enfants coupables :

- |                              |                       |
|------------------------------|-----------------------|
| a) Les pervers instinctifs ; | d) Les impulsifs ;    |
| b) Les pervers ;             | e) Les faux pervers ; |
| c) Les nonchalants moraux ;  | f) Les instables.     |

Selon le docteur Robin, ce sont là des délinquants à intelligence normale et ce sont les plus nombreux.

Selon le même auteur, le groupe des perversions liées à l'arriération mentale comporte :

- a) Les idiots et les imbéciles ;
- b) Les débiles intellectuels.

Les rapports entre les divers types mentaux et les formes de la délinquance sont également intéressants à connaître et, à cet égard, le docteur Vermeylen, dans son rapport au premier Congrès international de psychiatrie infantile de juillet 1937, à Paris, sériant les types mentaux selon une classification à point de départ intellectuel puisqu'elle est basée sur l'allure générale de la courbe mentale, les classe en deux groupes :

### 1. Types harmoniques

Catégorie groupant les enfants qui réussissent à peu près d'égale façon toutes les épreuves, qu'il s'agisse de mémoire, d'attention, de jugement, etc.

Dans cette catégorie, il distingue :

Les *pondérés* — dont la délinquance est peu fréquente — délits le plus souvent motivés par le manque de surveillance familiale — 7,90 % de l'ensemble des délinquants.

Les *passifs* — vagabonds et mendiants, mais parfois délits graves commis sous l'empire de la suggestion — 25,8 % de l'ensemble des délinquants.

## 2. Types dysharmoniques

Catégorie groupant ceux qui présentent des irrégularités typiques de leur courbe mentale, parmi lesquels il distingue :

Le *sot* — sujet docile qui ne passe que fortuitement devant le juge — 4,10 % des délits.

Les *émotifs* — vols, vagabondage — 22,1 % des délits.

Les *instables* — vols, fugues répétées, tendance à l'indiscipline — 24 % des délits.

Les *puérils* — petits vols domestiques, petites fugues — 15,2 % des délits.

Toute cette énumération n'a pas pour objet de prendre parti entre diverses classifications établies par des spécialistes, elle n'a d'autre but que de mettre en valeur la difficulté de la sélection, de l'orientation et de la rééducation des jeunes délinquants.

Dans cette foule hétéroclite se côtoient les enfants, les adolescents, les jeunes gens ; les uns ayant souffert et étant moralement déformés du fait des conditions de milieu dans lesquelles ils ont vécu, d'autres atteints de troubles physiologiques ou psychiques innés ou acquis, d'autres enfin accumulant les déformations sociales et caractérielles.

Dans cette cohue se trouvent mélangés les analphabètes et les enfants ayant fait une scolarité normale ; des jeunes adolescents profondément pervertis, sinon des pervers, vis-à-vis desquels aucune mesure n'a jusque là réussi à amener une amélioration ; aussi bien que de pauvres gosses chez lesquels le manque de directives morales a provoqué la délinquance.

On y trouve des garçons dont les parents ont tout fait, tout tenté pour les ravir à un penchant funeste, comme des gamins auxquels personne n'a tenu la bride, des enfants gâtés et des enfants terribles. Les jeunes gens sans métier sont le plus grand nombre.

Dans ce mélange de mauvais, de médiocres, de bons, d'améliorables et d'irréductibles, il est nécessaire de voir clair. Car si, dans la réalité, certains cas sont d'une évidence criante, si un nonchalant ou un passif, un imbécile, un instable se repèrent sans débat, il n'en est pas de même dans la majorité des cas.

On n'a pas toujours devant soi un type net et pur de cas mental. L'enfant peut présenter une débilité mentale légère compliquée, à divers degrés, de perversité. Ce même débile léger peut dans certains cas tenter d'aggraver les symptômes qu'il présente dans

l'espoir d'être dirigé vers un établissement dont il pense que le séjour lui sera plus agréable.

Fort souvent on rencontre de sérieuses difficultés d'examen chez des jeunes gens délinquants déjà soumis à des investigations de toutes sortes, ou naturellement rusés et retors, car ils adoptent, par déformation ou réaction défensive, deux attitudes assez fréquentes : le mutisme ou la comédie.

La rouerie, la ruse ne pourront être décelées qu'après une étude assez longue par un personnel qualifié.

La nécessité de l'existence d'un centre spécialisé se manifeste donc par le besoin où l'on est de connaître parfaitement l'adolescent qu'il faudra rééduquer.

Non seulement il sera nécessaire de connaître l'enfant, mais il sera indispensable de distinguer des types, d'établir des catégories, d'instaurer un régime de sélection qui réalise parmi les garçons des groupes moralement homogènes et permette d'appliquer aux groupes ainsi créés une thérapeutique éducative appropriée.

## II. — PRINCIPES DE LA REEDUCATION

Comment réaliser, pratiquement, l'homogénéité de ces groupes ? Deux procédés peuvent être envisagés, le premier basé sur la spécialisation des tares, le second ne tenant pas compte des prédominances spéciales, mais établissant des degrés d'éducabilité morale.

Lorsqu'il s'agit de tares physiques, le choix de la thérapeutique est tout indiqué et il est possible de créer des instituts spéciaux à régimes appropriés aux diverses catégories de malades ; mais lorsqu'il s'agit de tares morales, beaucoup plus difficiles à déceler, à diagnostiquer et à éliminer, le problème devient plus complexe.

Une tare morale accidentelle ou habituelle ne représente pas entièrement le coefficient positif ou négatif de la valeur d'un individu.

Par conséquent, une thérapeutique qui s'attacherait à guérir exclusivement des prédominances serait une thérapeutique à courte vue.

D'ailleurs, même chez ceux dont les prédominances sont identiques, il est certain qu'il existe une diversité de causes, d'aspects, d'intensité aussi variable que les individualités mêmes.

Par conséquent, l'adoption comme base de classement de la spécialisation des tares conduirait à créer autant de sections, ou presque, que d'individus.

Au surplus, la spécialisation crée un milieu fictif, éminemment

impropre à tout régime constructif d'éducation ; dans certains cas, elle risque de multiplier les dangers par l'accumulation des mêmes tares et, par conséquent, des mêmes suggestibilités prédominantes et elle a également le défaut de placer l'enfant en état de perpétuelle méfiance à l'endroit des procédés dont il devine le mobile.

Il paraît donc certain que la sélection basée sur la variété des tares, des prédominances caractérologiques des tempéraments est illusoire et utopique.

Pour répondre à des réalités concrètes, pour trouver une norme quelque peu stable, pratiquement acceptable, qui n'exige pas du personnel éducateur une culture scientifique exceptionnelle, il s'agit donc de déterminer le degré d'éducabilité de l'enfant combiné avec sa température morale générale.

Il s'agit donc bien moins de savoir si l'enfant a commis tel acte, s'il est menteur, impudique ou indiscipliné, que de déterminer pour quelle cause et à quel degré il l'est et de faire le bilan de ses ressources physiques, intellectuelles et morales, d'ordre positif et d'ordre négatif.

Il faudra savoir si tel adolescent, quel que soit le fait qui l'a amené où il est, quelles que soient ses tendances d'âme, est susceptible de remonter la pente, à force de volonté et par les suggestions d'un milieu éducatif approprié pour lui et en rapport avec ses tendances de volonté.

Appliquant ce critère général, il sera possible d'établir un système de cribles et de grouper ainsi les garçons délinquants en quelques catégories.

Ainsi, il sera possible de dresser un obstacle devant la contamination morale toujours à craindre dans les groupements de garçons délinquants.

Dès lors, mettant à part :

1°) Les garçons qui ont besoin avant tout d'un traitement médical et seront dirigés sur un centre médical (infirmes graves sensoriels ou moteurs, maladies curables et incurables) ;

2°) Les garçons qui ont besoin, avant tout, d'un traitement psychologique qui leur garantisse la paix contre l'intolérance sociale dont ils sont l'objet et garantissant ceux qui les entourent de leur dissidence sociale et qui seront aiguillés sur des établissements spécialisés (arriérés notoires graves, anormaux éducatifs, anormaux inéducatifs), il nous restera à envisager la situation de :

a) ceux qui ont besoin d'un traitement moral spécial qui leur apprenne au moins à discipliner leur tenue et leur conduite ;

b) ceux qui n'ayant aucune faute morale grave à leur charge ont surtout besoin d'un traitement social leur permettant de se réinsérer socialement au plus tôt.

Les garçons de ces deux dernières catégories seront divisés en trois groupes correspondant à trois catégories d'établissements de rééducation.

La première catégorie groupera les garçons les meilleurs, ceux qu'il faut protéger à tout prix contre la terrible promiscuité et la contagion ; ceux que le vice a peu entamés et en qui se trouvent des forces de caractère, des réserves d'énergie susceptibles de les remettre assez rapidement dans la bonne voie.

La deuxième catégorie s'ouvrira aux garçons dont les chances de reclassement sont moins nombreuses et moins pertinentes, qui paraissent assez entamés pour rendre leur rachat plus aléatoire, mais qui méritent cependant un régime d'éducation optimiste.

La troisième catégorie sera réservée aux garçons que j'appellerai les contagieux, les inéducables, — ils existent en petit nombre, — ceux dont la présence au milieu de leurs camarades constituerait un danger constant de contamination et qu'il y a lieu de mettre absolument à l'écart.

Tout ce travail de sériation sera l'œuvre du Centre d'observation créé par la loi du 27 juillet 1942, il interviendra à la suite d'une observation minutieuse de quelques semaines, ou quelques mois, suivant les cas.

A cet égard, je voudrais signaler l'excellente méthode suivie en Belgique par M. Rouvroy, que j'ai eu le plaisir de rencontrer à Moll, en juillet 1943, au cours d'un voyage d'étude, méthode qui peut être résumée en cette formule lapidaire : observer, supposer, vérifier. Car, à Moll, ce n'est qu'après avoir longuement examiné et observé les extériorisations spontanées que les réactions standardisées sont mesurées. Les tests utilisés fournissent des pistes initiales pour l'observation, de moyens de contrôle pour cette observation, des moyens d'expression pour la relation écrite, des moyens d'éducation et de rééducation.

Le rapport terminant cette observation médico-pédagogique résume donc les observations faites. Il porte sur :

1°) Les antécédents sociaux et familiaux ;

- |                    |  |                                    |
|--------------------|--|------------------------------------|
| 2°) Le somatisme ; |  | 4°) La connaissance ;              |
| 3°) Le caractère ; |  | 5°) L'orientation professionnelle. |

Dans une synthèse et des propositions pratiques, il expose le traitement à suivre et indique la destination à donner à l'enfant

Ce même rapport précédera l'enfant dans l'établissement où il doit être dirigé de telle manière qu'à son arrivée le garçon ne soit pas inconnu pour le personnel qui aura la charge de sa rééducation.

Cependant, dans les trois catégories ainsi créées, ou tout au moins dans deux d'entre elles, s'inscrivent, malgré ce premier tri, des personnalités très diverses d'âge fort différent et de niveau intellectuel et moral variable.

Dans l'établissement destinataire, et avant d'amorcer tout travail de rééducation, il importe de procéder dès l'arrivée à une nouvelle sériation.

Celle-ci peut être pratiquée selon des modes divers :

- a) compte tenu de l'âge d'état civil ;
- b) selon le degré de perversité ;
- c) selon le développement des facultés psychiques ;
- d) selon le développement physiologique.

Le premier de ces moyens est aisé et certain, mais trop élémentaire pour être rationnel. Les deuxième et troisième sont des méthodes théoriquement acceptables, mais d'une utilisation très délicate et qui ont déjà été pratiquées à la première sélection. Le dernier moyen apparaît comme le plus satisfaisant.

Il nous donne la possibilité de répartir les enfants en prépubères, pubères évoluant et postpubères.

Les trois catégories constitueront les divers groupes de la section d'épreuve auxquels les garçons seront affectés à leur arrivée dans l'établissement de rééducation.

L'établissement de rééducation comportera en effet trois sections :

1°) La section d'épreuve, subdivisée en trois groupes : *prépubères, pubères, postpubères* ;

2°) La section de transition pouvant être subdivisée en deux groupes ;

3°) La section de mérite.

Un « homme de semi-liberté » sera, en outre, réservé aux meilleurs éléments de la section de mérite qui n'auront pu bénéficier du placement familial et de la libération d'épreuve.

De cette manière, les garçons, séparés, au début, en groupes homogènes pour faciliter le travail de rééducation, se retrouvent, au fur et à mesure que cette rééducation s'affirme, dans les conditions de la vie normale, mélangés avec des individualités différentes de la leur. On évite de cette manière, au moment de la libération, de remettre le garçon au contact de difficultés auxquelles il n'était plus habitué.

Les divers groupes ne devront pas comporter plus d'une vingtaine de garçons, sauf cependant la section de mérite où le nombre de places pourra atteindre la trentaine. Cette solution combine dans la plus large mesure possible le régime, hélas ! nécessaire, de l'internat avec ce qui fait la force, le charme et la persuasion du milieu familial, c'est-à-dire la connaissance et l'estime réciproques de l'éducateur et de l'élève, le respect, la confiance, l'amitié, une certaine communauté d'intérêts et de vie, aussi un peu de la reposante sécurité du chez soi.

Les divers groupes, composés d'un dortoir, d'une salle de réunion, d'un réfectoire, occuperont des locaux nettement séparés ou mieux des pavillons distincts.

Le passage d'une section à l'autre n'interviendra qu'après un stage d'une durée variable conditionné par le comportement de l'enfant.

Les témoignages appréciables d'amendement seront constatés par un système de notation portant sur la vie dans le groupe, le travail à l'atelier ou à la section agricole, le travail scolaire, l'éducation physique, etc.

Les notes hebdomadaires attribuées au garçon seront portées à sa connaissance et commentées par l'éducateur, l'instituteur ou l'instructeur professionnel de manière à essayer de le faire participer positivement à sa propre rééducation.

Le total mensuel de ces notes constituera l'élément de base de calcul du petit salaire qui lui sera attribué pour constituer un pécule, salaire sur lequel sera prélevé l'argent de poche qui pourra être remis à l'élève pour ses menues dépenses du mois. Cet argent de poche sera constitué par une monnaie fictive — jetons, par exemple — qui n'a de valeur que pour acquérir un objet convoité ou une des denrées vendues par une « cantine » fonctionnant dans l'établissement.

On devine comment un éducateur averti peut, par ce moyen, fortifier la volonté de l'élève économe et apprendre à chaque enfant à

utiliser l'argent d'une manière légitime et intelligente. C'est là une méthode d'éducation pratique qui suscite de bonnes habitudes d'ordre et d'économie et qui dépasse, comme effet utile, toutes les opérations pratiquées sans l'acquiescement de l'enfant.

Par ailleurs, chaque garçon disposera d'une chambrette. Il doit avoir un petit coin qui soit bien à lui et où personne ne pénètre. Ce désir de posséder, qui est en chacun de nous avec plus ou moins d'intensité, doit être encouragé, car, au fond, c'est un principe d'attachement et de stabilité et par conséquent d'ordre.

Dans un milieu où tout est commun, où rien n'est à personne, il n'y a guère de place pour l'exercice de la probité, du respect des choses d'autrui. Il n'y a rien non plus qui attache : un petit coin, si minime soit-il, mais qui est à soi et que l'on aime, est un lieu qui fixe au milieu. Or l'ultime problème éducatif sera toujours, dans les internats de rééducation, d'enlever aux élèves ce désir immense de libération, désir qui les domine tous et qui règle leurs pensées, leur conduite et leur travail.

Cette organisation, cet échelonnement des sections constitueront le plan incliné que l'élève devra gravir au moyen d'efforts persévérants pour atteindre le sommet : la « section de mérite » où le « home de semi-liberté » (antichambre du retour à la vie normale) par le moyen de la libération d'épreuve.

Comme il faut bien prendre l'humanité telle qu'elle est et ne pas craindre de susciter et de fortifier la volonté de bien faire par un certain nombre de récompenses légitimes et un régime de plus en plus libéral, l'échelonnement des sections amènera le garçon vers un régime toujours amélioré.

La section d'épreuve ne bénéficiera pas de locaux aussi bien aménagés et ornés, ni aussi confortables, que la section de transition et la section de mérite ; la discipline sera moins libérale, le costume moins coquet. Ainsi, alors qu'à la section de transition on disposera d'un veston d'uniforme à col ouvert, d'une chemise fantaisie, d'une cravate et de certains effets personnels, à la section de mérite ce sera le costume personnel de l'enfant qui sera mis à sa disposition.

Des permissions d'une quinzaine de jours, à passer dans la famille ou chez des parents, s'ils présentent des garanties morales nécessaires, ne pourront être obtenues qu'après l'accès à la section de transition.

La permission de sortir librement le dimanche et de disposer

de petites sommes d'argent sera réservée aux élèves de la section de mérite.

Quant aux garçons du « home de semi-liberté », non seulement ils sortiront librement le dimanche, mais encore, sous certaines conditions, le soir dans la semaine ; ils pourront disposer de sommes d'argent, d'une bicyclette, etc.

C'est dans ces conditions, très brièvement résumées, que la tâche de rééducation va être entreprise. Elle sera pratiquée simultanément sur le plan moral, physique, professionnel et scolaire et selon des principes sans lesquels on ne saurait venir à bout d'une moralité douteuse. Certes, on ne peut dire que les principes de l'éducation des pervers, des délinquants, soient différents de ceux de l'éducation des garçons normaux. Ils sont souvent les mêmes et ne varient que dans leur application. Ils exigent de l'éducateur une souplesse plus avertie alliée à une autorité plus affirmée ainsi que l'observation de certaines règles et mesures de précaution.

Il convient de ne pas perdre de vue que cette tâche de rééducation va s'appliquer dans les deux premiers groupes d'établissements à des débiles légers, à des instables, à des pervers, à des jeunes gens sans volonté, dont l'hérédité est souvent chargée et qui ont, pour la plupart, vécu dans l'oisiveté et côtoyé les pires vices.

Dans le troisième groupe d'établissements, elle aura à s'adapter à la tâche pénible et décevante qui a pour objet la récupération de pervers, de pupilles très difficiles, auteurs d'actes d'indiscipline extrêmement graves, qui n'ont pu être conservés dans les deux premiers groupes par suite de leur mauvaise conduite persistante et du danger de contamination qu'ils présentent pour leurs camarades.

### III. — METHODES DE REEDUCATION

Affecté à la section d'épreuve et au groupe lui convenant, groupe homogène où la contagion morale sera évitée, et partant la tâche de l'éducateur facilitée, l'adolescent suit les cours scolaires à sa portée, entre à l'atelier qui lui convient, est admis après avis médical dans les équipes sportives de football, volley-ball, basketball, athlétisme, natation, suivant ses désirs et ses possibilités ; il peut appartenir à la troupe théâtrale ou à la chorale ou à la musique.

Sa vie dans l'établissement sera réglée selon les méthodes suivantes, au point de vue moral, physique, scolaire et professionnel.

### 1. Sur le plan moral

Tous les gestes, tous les rites sociaux élémentaires d'hygiène, de propreté corporelle et vestimentaire, de politesse, de probité, de camaraderie devront être enseignés et s'imposeront naturellement au sein de la petite société que le groupe représente. L'ardeur au travail comme au jeu, la bonne tenue à table, au groupe, à l'atelier et à la promenade, la bonne tenue des locaux devront être envisagées dans leur valeur éducative.

Les passions ou les instincts qu'il faut raisonner agissant de façon permanente, alors que la volonté est une force intermittente ou inexistante, tous les moyens propres à susciter ou à développer la volonté devront être recherchés et mis en œuvre.

Bien que les jeunes gens confiés à l'éducation surveillée représentent heureusement une minorité, l'éducateur devra, pour ordonner son œuvre, s'inspirer des tendances générales principales de l'adolescence qui sont :

- a) le besoin d'être compris ;
- b) le besoin de s'associer ;
- c) le besoin d'affirmer sa personnalité chaque fois que l'occasion s'en présente.

Ces tendances forment un réseau qu'il convient d'utiliser en les dirigeant sainement.

Tout d'abord, la vie de l'enfant, qui, jusqu'alors, a été le plus souvent, trop souvent, laissée à sa fantaisie et à son humeur du moment, sera désormais ordonnée et faite de travail scolaire et d'apprentissage professionnel, d'activité physique médicalement contrôlée et strictement dosée, de divertissements choisis et organisés : le tout pratiqué dans l'ordre et la discipline, fondements de l'éducation.

Est-ce à dire qu'aucune place ne sera laissée à l'épanouissement de la personnalité ? Pas le moins du monde. Lorsqu'il est, ici, question de discipline, il doit être entendu qu'il s'agit d'une discipline à la fois ferme et bienveillante, compréhensive, qui veillera non pas surtout à réprimer, mais à prévenir, à permettre à l'adolescent vivant au sein d'un groupe de mettre en avant ses meilleures tendances.

L'adolescent ne devra pas vivre dans une atmosphère d'ennui où régnera un ordre draconien, mais au contraire dans un « climat » ordonné où l'éducateur tentera de rendre le devoir plus facile, les corvées plus légères, le cœur plus vibrant, une atmosphère où l'ado-

lescent sentira qu'il est compris, qu'on lui demande d'affirmer de plus en plus sa volonté de bien faire, où il lui sera expliqué pourquoi et dans quel cas il peut devenir nécessaire de restreindre sa liberté ou même de porter atteinte à sa personnalité.

Une de nos coutumes est de penser que l'enseignement suffit à tout et que tout s'enseigne, même la morale.

Ce serait trop facile, la morale ne s'enseigne pas et moins encore la morale civique ou collective qui est la plus abstraite.

La morale est acte ou n'est rien. Plus exactement l'homme se forme moralement par des actes, chaque acte facilitant l'acte qui suit jusqu'à ce que bien agir devienne non seulement une habitude, mais une joie.

Il en est de même de la discipline, elle ne s'apprendra pas en faisant aux jeunes gens un discours sur le sujet ; ils l'apprendront en se faisant eux-mêmes une discipline.

La camaraderie, ils l'apprendront, non pas par des raisons, mais par des camarades. Pour éveiller le sens des responsabilités, on confiera aux garçons les différentes charges que comportent la vie et l'ordre du groupe. On cultivera par des moyens simples le sentiment de la propriété, de la probité, de l'épargne. Les éducateurs donneront l'exemple par leur bonne tenue habituelle et les termes de leur langage. Ils combattront le laisser-aller dans les attitudes et la conversation, ce laisser-aller qui maintient l'élève sur la voie du moindre effort.

En un mot, au sein du groupe où l'adolescent sera placé, il s'agira de *morale en action* vivante et gaie, morale qui agit le plus profondément sur l'adolescent sans présenter le caractère rébarbatif et inopérant des conseils ou maximes définitifs.

Le travail d'éducation suppose de la part du personnel qui en est chargé une autorité faite d'intelligence et de labeur, de réflexion et de sagesse, de politesse et de distinction, de justice et de fermeté, afin de s'imposer par l'exemple aux plus rebelles.

Il suppose également dans la vie du groupe un minimum d'ordre et de discipline qui sera imposé au besoin, car bien que la discipline soit une manifestation extérieure, elle amène presque toujours un changement intérieur.

Ceci implique l'application de sanctions et de punitions.

En matière d'éducation la question des sanctions est aussi vieille que l'existence des enfants. A ce sujet deux thèmes s'opposent :

a) *La manière forte* : attitude interventionniste de l'éducateur, où sont envisagées les sanctions et les punitions ;

b) *La manière douce*, qui n'admet aucune sanction ou punition, car l'enfant sait bien ce qu'il fait, il faut se taire devant lui et l'appel du raisonnement doit suffire à son amendement.

Ce dernier système avoue sa faiblesse quand il constate qu'il y a obligation d'écarter certains enfants pour lesquels cette attitude non interventionniste ne réussit pas.

Dans le cas spécial qui nous occupe il ne peut être question pour l'éducateur de s'arranger pour avoir la paix, d'être sourd ou aveugle devant certaines manifestations. Le « pas d'histoires » n'a pas cours. L'intérêt même de l'adolescent commande d'intervenir et la vérité est que les sanctions sont un mal nécessaire. Il faut les appliquer le moins souvent possible, jamais dans l'incertitude de la culpabilité, mais toujours fermement et à bon escient.

Il faut s'ingénier à ce que les sanctions se résument, le plus possible, en retraits de récompenses diverses.

Pour qu'un tel système soit applicable il est indispensable de solliciter par tous les moyens la volonté des adolescents et de susciter parmi eux une saine et durable émulation.

Une série de récompenses devra être organisée, pouvant aller de la simple félicitation à la permission d'être admis au sein de la famille, si celle-ci en est digne, en passant par le don d'objets d'utilisation courante et l'accès dans un groupe où les avantages sont plus intéressants.

L'échelonnement de ces groupes destinés à recevoir les enfants au fur et à mesure de l'amélioration de leur comportement (groupes dans lesquels divers avantages, tenue, sortie, remise de jetons pouvant permettre l'achat de friandises ou de tabac, discipline de plus en plus libérale) devra être tel qu'il amènera les jeunes gens à produire un effort constant vers le bien et que le sentiment d'émulation sera sans cesse sollicité.

Le retrait de ces divers avantages, le retour d'un groupe vers un autre où les avantages sont moindres seront des sanctions portant simplement sur des retraits de récompenses, sanctions ayant généralement plus d'effet que la punition d'isolement dont certains tirent une gloriole de mauvais aloi et à laquelle ils risquent de s'habituer trop facilement.

Cette dernière punition ne sera infligée que dans le cas de nécessité absolue et le renvoi dans un autre groupe d'établissements ne

sera envisagé que lorsque l'adolescent, malgré l'appel au raisonnement ou les punitions infligées, se manifestera comme un exemple dangereux pour ses camarades.

## 2. Sur le plan physique

La santé de l'enfant sera l'objet de soins attentifs. Il sera pesé régulièrement.

L'éducateur examinera, à toute occasion, ses élèves aussi bien dans la journée que pendant leur sommeil. Il sera ainsi capable de diriger vers le médecin ceux qui lui semblent être en mauvaise santé, ainsi que ceux qui présentent des troubles passagers.

L'éducateur n'oubliera pas que, dans certains cas, des troubles spécifiquement caractériels peuvent être améliorés et guéris par une médication neuro-endocrinienne. Il devra diriger vers le médecin les garçons qui lui paraissent devoir bénéficier de semblable traitement.

Les soins dentaires seront donnés à ceux qui en éprouvent la nécessité, ainsi d'ailleurs que les soins ou la correction à ceux qui présenteraient des troubles de la vision.

Il y aura intérêt à présenter systématiquement à l'examen d'un service spécialisé les adolescents qui, du côté pulmonaire, ont une hérédité chargée ou dont on constatera le peu de résistance à l'égard de l'effort physique.

Le concours du médecin devra toujours être recherché et j'estime nécessaire qu'un des responsables de l'établissement, directeur, sous-directeur ou surveillant général, assiste régulièrement aux consultations médicales.

Le développement physique des enfants devra être suivi attentivement et la moindre anomalie portée à la connaissance du médecin.

Sous l'influence d'idées religieuses ou philosophiques, on a dédaigné trop longtemps, chez nous, de s'occuper du corps sous prétexte que cela contrariait le développement intellectuel.

A ce sujet, si certains ne considèrent l'éducation physique et les pratiques sportives que comme des récréations déguisées, il n'en est pas moins vrai qu'incontestablement elles sont pour le perfectionnement intellectuel et mental une aide précieuse. On les a trop souvent négligées, faute d'en connaître suffisamment les ressources et les résultats.

En Amérique, en Allemagne, en Finlande, en Suède, en Angleterre, il n'en a pas été de même et depuis longtemps les vertus édu-

catives de l'éducation physique et des pratiques sportives sont utilisées.

En matière d'éducation corrective, plus encore que lorsqu'il s'agit de sujets normaux, l'éducation physique doit être pratiquée non seulement parce qu'elle développe les qualités physiques du sujet qui y est soumis, mais aussi et surtout parce qu'elle permet d'obtenir une idée précise du comportement de l'adolescent dans le groupe et qu'elle permet de faire naître et d'améliorer des qualités morales qui le mettront en mesure de résister aux impulsions et qui atténueront les tares de son caractère.

Veut-on connaître le caractère, la valeur morale et même, dans une certaine mesure, la valeur intellectuelle d'un sujet qu'on soupçonne de dissimulation ? Il n'est que de le faire jouer. Dans le jeu, la méfiance, la dissimulation disparaissent, l'adolescent ne s'impose pas un « extérieur » et se découvre rapidement.

Combien d'observations précieuses peuvent être ainsi effectuées par un éducateur averti : un adolescent est-il brutal, timide, sournois, a-t-il du jugement, de la volonté, sait-il accepter une discipline ?

*Faites-le jouer, vous serez rapidement renseigné.*

Ce seul résultat devrait imposer l'obligation de pratiquer, dans les établissements de rééducation, l'éducation physique et les jeux sportifs. Mais ce n'est pas le seul bénéfice qu'on en puisse tirer. Les instables, les inattentifs, les nerveux, les impulsifs trouveront dans la pratique de l'éducation physique et surtout des jeux sportifs éducatifs d'importants profits.

La pratique de certains de ces jeux collectifs se manifeste comme un véritable traitement de certaines tares du caractère.

La mise en œuvre de jeux de fixation de l'attention, de mouvements exécutés à l'imitation, de mouvements dissymétriques convenablement pratiqués permet d'améliorer certaines catégories de jeunes gens.

L'éducation physique, les jeux éducatifs de jeunes gens sont d'un immense secours en matière d'éducation. Par les améliorations qu'ils apportent à l'état physique, ils concourent d'une manière précieuse à la modification du comportement des adolescents qui y sont soumis.

Un autre moyen efficace de parvenir à la formation morale autant que physique de l'individu est la pratique des *jeux sportifs collectifs*.

Un des buts de cette pratique est d'exalter et de dominer tour à tour l'individualisme ou la personnalité dans l'intérêt même de l'équipe ou du groupe.

Cette soumission volontaire de l'individu, cet altruisme, cet abandon de soi-même au profit d'un groupement doit s'inculquer dès le jeune âge, pratiquement, par le sport, car, l'enfant n'étant pas apte à saisir certaines spéculations abstraites, il est possible de matérialiser dans les jeux, sur le terrain, les conséquences d'un manquement à la loi de l'interdépendance des êtres, de détruire chez lui l'esprit de chicane et de revendication, de redresser les écarts de langage et de tenue, de prôner le désintéressement et d'une manière générale d'obtenir le contrôle de soi, le respect d'autrui, l'esprit de discipline, d'obéissance.

Un autre résultat de la pratique de l'éducation physique et des jeux sportifs est le développement de la volonté et de la persévérance, la création d'une saine émulation. Ces qualités maîtresses manquent le plus souvent chez la plupart des jeunes délinquants. L'effort sportif sollicitera plus complètement la volonté de l'individu et arrivera à lui donner le goût et l'habitude de l'effort dans toutes les autres activités qui lui sont accessibles.

Tremper le caractère, former le jugement, obliger à respecter autrui, donner le goût de l'effort, voilà, en même temps que de faire des corps solides et harmonieux, ce qui importe, et, ici, le travail sur le plan physique rejoint celui qui est pratiqué sur le plan moral.

### 3. Sur le plan scolaire

Les renseignements statistiques figurant au début du présent exposé nous soulignent remarquablement l'importance de l'effort à accomplir en matière d'enseignement primaire, vis-à-vis des jeunes délinquants, puisque la proportion des illettrés ou de ceux qui ne possèdent qu'une instruction rudimentaire atteint un pourcentage de près de 70 %.

Dans cette proportion figurent un petit nombre d'arriérés mentaux et à ce sujet il est curieux de relever dans le rapport du docteur Vermeylen, au premier Congrès de psychiatrie infantile de 1937, que le pourcentage de débiles mentaux parmi les mineurs délinquants — 30 % environ — n'est pas sensiblement supérieur à celui des déficients mentaux parmi la population enfantine en général.

Dans la plupart des cas les adolescents dont l'instruction est rudimentaire sont des arriérés par défaut de fréquentation scolaire.

En matière d'enseignement scolaire nous aurons donc affaire à :

- a) des arriérés mentaux, en petit nombre,
- b) des arriérés par défaut de fréquentation scolaire,
- c) des jeunes gens dont le niveau scolaire est normal (C.E.P. ou niveau du C.E.P.).

Les jeunes gens de la première catégorie devront avant toute autre chose recevoir d'un spécialiste l'enseignement adapté qui leur est nécessaire. Ils devront être amenés par un effort patient et continu au niveau que leurs facultés leur permettent d'atteindre. Leur emploi du temps devra être établi de telle manière qu'il soit possible de leur inculquer, en même temps que des rudiments qu'ils sont capables d'assimiler, l'exercice d'une profession rurale ou rattachée aux travaux des champs.

Les adolescents de la deuxième catégorie, les plus nombreux, bénéficient des méthodes en vigueur dans l'enseignement du premier degré, méthodes qu'il faudra cependant adapter aux éléments spéciaux qui constituent la matière à traiter.

L'instituteur devra s'attacher à donner un enseignement vivant et attrayant capable de fixer l'attention des nonchalants et des instables, susceptible de favoriser l'émulation nécessaire, de manière à faire acquérir le plus rapidement possible à ceux qui ne les possèdent pas les notions primordiales indispensables.

L'emploi du temps de ceux de la troisième catégorie sera disposé de manière à permettre à ceux qui sont titulaires du C.E.P. de consacrer, en dehors de l'enseignement professionnel théorique qui prendra la plus grande place, un certain temps à l'enseignement général qui pourra se borner dans leur cas aux devoirs et leçons d'orthographe et de composition française. En dehors du programme normal d'enseignement, il sera fait, au moins une fois par semaine, une causerie morale dont le sujet pourra être pris dans la vie de la classe ou de l'établissement et qui aura pour but d'expliquer la nécessité des règles de conduite, de montrer les attraits de la vie saine, d'encourager les élèves dans les efforts que tout honnête homme ne doit cesser de poursuivre.

La vie d'un grand Français, savant, héros ou explorateur, pourra être commentée. Une lecture du maître susceptible de faire goûter le beau ou apprécier une page pleine d'esprit doit également venir parfaire l'œuvre scolaire.

Une bibliothèque composée d'œuvres spécialement choisies viendra également compléter l'enseignement de l'instituteur.

#### 4. Sur le plan professionnel

Un pourcentage important de la population des institutions publiques d'éducation surveillée (65 à 70 %) est de provenance ou d'origine urbaine.

On a, très longtemps, essayé de diriger ces jeunes gens vers les travaux de la terre. L'intention était excellente et l'on pensait ainsi qu'appliqués à des travaux champêtres, gagnés par la vie saine de la campagne, les jeunes délinquants éviteraient de retourner à la ville et seraient ainsi écartés de toutes les tentations et des promiscuités qu'elle comporte. Mais rien ne dirigeait ces jeunes gens vers les travaux ruraux et tous ne vivaient que dans l'espoir et dans la hâte de rejoindre la ville où ils ont toujours vécu et dont ils ont gardé la nostalgie.

Le résultat était qu'ils revenaient à la ville sans métier — proies faciles pour le désœuvrement et tous les dangers qu'il comporte.

Avant de décider de l'orientation à donner à l'enfant il convient de faire preuve de beaucoup de circonspection, l'examen d'orientation pratiqué au centre d'observation devra tenir compte surtout des attaches et des occupations antérieures de l'enfant, ainsi que des dispositions qu'il manifeste.

Les relevés statistiques incorporés dans cette étude démontrent que la majorité des jeunes gens confiés à l'éducation surveillée n'ont exercé, depuis leur sortie de l'école, que des activités ne présentant d'autre intérêt qu'une rémunération immédiate, activités se modifiant d'ailleurs dès que la perspective d'un gain supérieur se découvre à l'intéressé.

Cet état de choses dans lequel la famille porte une grande responsabilité les a poussés peu à peu vers une instabilité néfaste et l'appât du travail facile et du gain important vers le « débrouillage » et la délinquance.

La première condition pour que l'adolescent devenu homme applique les bons principes qu'il a reçus, c'est de posséder les moyens de gagner convenablement sa vie et de ne pas souffrir de la pauvreté et de l'inaction : c'est de lui permettre d'apprendre à fond le bon métier qui correspondra à ses goûts et à ses possibilités.

*Autant, sinon plus que la formation morale, la formation professionnelle constituera le soubassement de l'œuvre de rééducation.*

L'apprentissage rationnel d'un métier présente un intérêt essentiel qui contribuera à donner à l'adolescent le goût du travail

et lui permettra de s'écarter des tentations diverses auxquelles il n'avait pu jusqu'à présent résister.

Mais le mot de Pascal, qu'il ne faut pas se lasser de redire, est pleinement vrai : « Le choix d'un métier, la chose la plus importante de la vie. » C'est assez dire les difficultés que l'orienteur aura à résoudre, la scrupuleuse méthode qui devra le guider, la responsabilité qu'il assumera en orientant l'adolescent.

Dans nos établissements, où nous recevons des pupilles à toute époque de l'année, il ne peut être question de cours rigoureusement tracés, commençant à date fixe et se terminant de même. L'instructeur à l'atelier, le professeur pour le dessin et la technologie devront à tout instant mettre les nouveaux arrivants en mesure de suivre dans les meilleures conditions l'enseignement donné, qui devra être presque toujours un enseignement individuel.

Le problème est très complexe. Il faut tenir compte de l'âge, des possibilités, de la mentalité des sujets, modifier en conséquence les méthodes habituelles d'apprentissage, apporter moins de rigidité dans la progression des exercices, donner à l'adolescent la possibilité d'accomplir le plus souvent possible, dès qu'il en possédera les moyens, un travail utilisable plutôt que des exercices qu'il verra détruire ou mettre à la ferraille, l'intéresser par des travaux variés, solliciter par tous les moyens sa bonne volonté, créer dans l'atelier un esprit d'émulation qui facilitera beaucoup la tâche de l'ouvrier instructeur, dont, au surplus, les qualités d'éducateur devront égaler celles de technicien.

C'est qu'à 17 ans, pour apprendre un métier, il est bien tard. Un jeune homme qui, à cet âge, ne s'est livré à aucune occupation manuelle exigée d'un spécialiste n'a pas la même habileté qu'un gamin de 13 à 14 ans. Il ne porte pas le même intérêt aux travaux élémentaires par lesquels il faut obligatoirement commencer, il supporte plus difficilement les observations et il risque surtout, dans le cas qui nous intéresse, de se décourager plus vite quand il constate qu'il réussit avec beaucoup plus de difficulté que des enfants plus jeunes, ayant déjà pratiqué, et avec lesquels on le compare.

L'horaire des travaux pratiques, du dessin, de la technologie devra donc être établi soigneusement de manière à ménager à ces différentes activités une place suffisante pour chacune d'elles, mais sera appliqué avec assez de souplesse et d'intelligence pour ne pas rebuter, au début tout au moins, des volontés quelquefois bien fragiles.

La pratique des métiers industriels sera réservée à ceux qui possèdent les qualités physiques et mentales nécessaires. Dans cette catégorie, recevront en outre l'enseignement théorique ceux d'entre eux dont le niveau scolaire atteindra le certificat d'études primaires et qui pourront, à force de travail, obtenir le certificat d'aptitude professionnelle et devenir ainsi de véritables spécialistes.

La pratique des travaux agricoles sera réservée aux jeunes gens que leur atavisme terrien, leurs attaches paysannes pousseront dans cette voie, ou chez lesquels le goût du travail rural se sera développé. Des cours théoriques leur seront également donnés et il conviendra de créer, pour sanctionner ces études agricoles, un diplôme identique à celui attribué à la sortie de certaines écoles pratiques.



Ces diverses mesures, dont il faudra faciliter sinon imposer la réalisation, seront complétées par l'organisation d'une chorale, d'une musique et d'une troupe théâtrale qui viendront meubler agréablement les loisirs dont les élèves disposeront.

De cette manière il sera possible de donner à l'existence dans l'établissement une atmosphère se rapprochant de celle de la vie familiale.

Pour cela il ne s'agit pas, à mon sens, d'adopter telle ou telle méthode qui a pu donner ailleurs de bons résultats. Il est indispensable de *connaître les diverses méthodes* pour en rejeter ce qui non seulement n'est pas utile, mais pourrait être dangereux et pour en retenir ce qui s'adapte le mieux aux éléments à rééduquer.

Ce tri dans les méthodes, c'est au sens psychologique exercé des dirigeants des établissements qu'il faut le confier, car dans un établissement de mineurs il est autant de manières d'appliquer une règle qu'on a d'enfants à diriger.

Par ailleurs, pour mener à bien ces réformes, deux autres difficultés devront être vaincues ; l'une a trait aux questions matérielles et peut être facilement résolue (création ou transformation d'établissements, d'ateliers, etc.), l'autre condition touche l'œuvre de rééducation, c'est la question du personnel. Tant vaudra le personnel, tant vaudra la réforme. Et ceci n'est pas fait pour calmer les craintes de ceux qui connaissent bien la question et qui depuis plusieurs années ont suivi de près les essais tentés, à ce sujet, de divers côtés.